

Nord vaudois - Broye

«À Romainmôtier, on voit un peu le monde différemment»

Politique

Fabrice de Icco, à la tête du fameux bourg du Nozon pendant dix ans, quitte ses terres. Bilan

Erwan Le Bec

Le syndic le plus atypique d'une des communes les plus atypiques du canton vient de remettre les clés de ce qu'il appelle «ses terres». À savoir la médiévale Romainmôtier, que dans la région, les élus appellent en réalité plus volontiers «la Comté», en allusion au recoin idyllique de la Terre du Milieu, dans le «Seigneur des anneaux» de Tolkien. Tout nouveau préfet du district Jura-Nord vaudois, Fabrice de Icco y a régné comme municipal depuis 2001, avant de grimper sur le trône de syndic en 2009.

En plus de dix ans, l'élu peut se targuer d'avoir fait du fief du vallon du Nozon un village encore plus particulier qu'il ne l'était. Un bijou touristique et patrimonial, refuge d'artistes et d'intellectuels foncièrement gauchistes qui cohabitent avec le tissu agricole et campagnard d'origine. «Ça, on l'avait déjà dans les années 70, nuance-t-il. Romainmôtier a connu très tôt l'arrivée d'urbains venus retrouver la campagne. Les autres communes le vivent maintenant.»

Le fait d'armes principal de cet Helvétien, archiviste de profession avec une immuable sacoche aux allures de cartouche accrochée à l'épaule, est en fait peu visible. «On n'a jamais été riche à Romainmôtier. La première chose que j'ai dû faire en arrivant: augmenter les impôts et reprendre les finances. Nos actifs n'étaient pas valorisés. Il a fallu serrer la corde. On m'a appelé Broulis pendant un bon moment.»

«Fabrice de Icco a été le syndic des grandes idées et des projets, livrent ses anciens administrés. Un type avec cent idées à l'heure. Mais jamais fichu de retaper une route.» Ou encore: «Il valait mieux être de son avis, et c'est vrai qu'il n'a pas toujours été le médiateur dont on aurait eu besoin», lâchent les moins



Apôtre des circuits courts et du dynamisme local, Fabrice de Icco s'est escrimé à faire de Romainmôtier un produit de niche. FLORIAN CELLA

«J'ai commencé par augmenter les impôts. On m'a appelé Broulis pendant un bon moment»

Fabrice de Icco, syndic de 2009 à 2019, nouveau préfet du Nord vaudois

nuancés. «Il avait souvent juste sur le fond. Moins sur la forme.»

Il y a aussi eu quelques grincements de dents et des conseils généraux houleux, dont le dernier avec le projet du pavé de la rue du Pont Couvert – s'est terminé en ultime défaite pour le syndic. «C'est simple, j'ai toujours été con-

tre le fait que le Canton se repose sur les Communes pour les routes. Il a fallu du temps pour qu'on puisse relancer les projets, réagit l'ancien député. Pour le reste, j'ai toujours pensé que le membre d'un Exécutif se devait de faire avancer les choses. Au bout d'un moment, le pire c'est de rentrer un soir après une réunion où rien ne s'est décidé.»

Marqueur d'arbre

L'autre bilan de De Icco, ce sont les forêts du Nozon. Il a présidé le groupement forestier et a crapahuté dans les bois du coin, afin d'en favoriser l'utilisation locale. Des balades qui l'ont amené à retrouver les anciens fossés d'eau médiévaux qui sillonnaient autrefois les bois.

De l'avis général dans le Nozon, la patte du bonhomme, trésorier de la Fédération européenne des

sites clunisiens, c'est un investissement sans fin dans l'image du bourg et sa renommée culturelle. Il a inscrit Romainmôtier sur les itinéraires clunisiens et autres circuits touristiques de niche, tout en cultivant le caractère du site. En vrac, l'élu aura insisté pour que la commune se déclare hors zone OMC, relancé les 24 heures de lecture, lancé un grand projet d'écoquartier et d'hôtellerie dont on n'entend curieusement plus parler, repapé l'ancien corbillard hippomobile, transformé la cave communale en brasserie artisanale et argumenté pour la mise en place de la taxe au poids afin d'éviter notamment la présence de containers au centre du bourg.

«On s'est dit il y a plus de vingt ans qu'il fallait investir sur le long terme, faire des événements et des choses de qualité, soigner

justement la qualité de vie et tout faire pour maintenir l'économie locale. La vraie écologie, c'est montrer qu'il y a ce qu'il faut à la campagne aussi et qu'il n'est pas toujours nécessaire de se déplacer», raconte l'élu. À l'heure où les villages luttent pour garder leur poste, Romainmôtier se tait et regarde d'un coin de l'œil ses cafés, son herboristerie, sa boulangerie artisanale, sa crêperie, son épicerie bio et sa flopée de maisons d'artistes ou de spirites. Ah, et son école, aussi.

«Cette commune, j'y ai grandi, je marchais dans la cour du cloître quand on en sortait les squelettes, poursuit l'ancien édile. Romainmôtier c'est un endroit où on voit un peu le monde différemment. On y fait attention aux choses et aux gens sans dire «on est chez nous, on fait ce qu'on veut». Il y a les autres qui viennent après.»

La thérapie sportive des enfants cancéreux ouvre une antenne broyarde

Santé

Sans se déplacer jusqu'au Centre sport et santé de l'UNIL à Dorigny, les enfants pourront s'initier au projet PASTEC

«Notre plus grand succès reste le moment où un enfant qui fréquente notre programme ne vient plus car il a réussi à intégrer un club ou une société de danse.» Responsable du programme PASTEC (Promotion de l'activité sportive thérapeutique pour l'enfant atteint de cancer), Sonia Matthey se réjouit de pouvoir prochainement ouvrir la première antenne romande du projet, dans la Broye. Pour les trois prochaines années, deux Lions Club régionaux ont choisi d'affecter les fonds de leur fondue de soutien à cette démarche, organisée avec l'ARFEC (Association romande des familles d'enfants atteints d'un cancer). Quelques heures après la présenta-

tion officielle du projet, plus de 280 convives ont apporté, vendredi, leur soutien à un projet qui a prouvé son utilité depuis sa phase d'étude, lancée en 2015 de concert entre le CHUV et le Centre sport et santé de l'Université de Lausanne, à Dorigny. PASTEC propose des séances de sport adaptées pour les enfants atteints dans leur santé. «Dans la Broye, on peut imaginer que cela pourrait concerner une bonne vingtaine d'enfants», souligne Sylviane Pfister, responsable du soutien aux familles à l'ARFEC.

Ce serait notamment le cas de Gaëlle Solioz, de Portalban (FR), dont la fille Naïa a souffert d'un médulloblastome, une tumeur à la tête. Désormais en rémission, la fillette profite des séances PASTEC organisées un samedi sur deux, selon le calendrier scolaire. «Ce programme permet à ces enfants souvent affaiblis de se sentir intégrés, plutôt que de devoir attendre sur un banc. Les séances tiennent

compte des valeurs sanguines de ma fille, transmises par le corps médical», présente la maman, qui parle d'un beau cadeau au sujet de l'ouverture prochaine (dès février) de cette antenne régionale.

Slackline, agrès, danse africaine, escalade, basket, beach-volley, kïnkball ou arts martiaux font partie des sports adaptés à la santé des enfants. Malheureusement, si PASTEC réunissait une bonne vingtaine de participants à ses débuts, ce nombre a baissé ces derniers mois. «Principalement à cause des distances, regrette Sonia Matthey. Pour les parents, il n'est pas toujours évident de faire trois heures de route pour une grosse heure de sport de leur enfant, surtout s'ils ont encore d'autres enfants à charge.» L'idée est donc désormais de faire essayer le programme en Suisse romande, pour autant que le financement soit possible. La Broye fera office de pionnière.

Sébastien Galliker

Nouveau suspense pour les nocturnes de décembre

Yverdon-les-Bains
Les discussions entre Unia, les commerçants et la Ville ont de nouveau tourné à l'aigre

Il vaudrait mieux déjà se mettre aux cadeaux de Noël. Des fois que. La Ville, la société commerciale et industrielle (SIC) et le syndicat Unia n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur la tenue des nocturnes de fin d'année ainsi que sur le Black Friday demandé par plusieurs enseignes. Au terme des discussions, la Ville a fixé ces trois dates, tandis que le syndicat dit «étudier à l'interne» un éventuel recours en justice.

L'an dernier pour le Black Friday, Unia avait perdu au Tribunal cantonal dans sa contestation de l'extension des horaires d'ouverture, à 20 h au lieu de 18 h 30 un vendredi soir. Le «coup de pouce» de la Ville, qui avait assi-

milé les soldes à une manifestation, était légal.

Cette fois-ci, la Ville a autorisé des ouvertures prolongées les vendredi 29 novembre (Black Friday) et samedi 21 décembre jusqu'à 20 h, et le lundi 23 décembre jusqu'à 22 h pour «soutenir les commerçants du centre-ville face à la concurrence de l'e-commerce». Unia, qui continue de critiquer les efforts demandés aux employés, refuse toute approbation du programme de fin d'année. Le syndicat critique les grandes enseignes qui, selon lui, ne facilitent pas l'accès aux employés. Argumentant donc qu'il n'a pas pu consulter sa base (les dates ont été communiquées en juillet), le syndicat a ainsi refusé de donner son accord.

La Ville indique soutenir le projet d'une convention collective de travail à l'échelle cantonale. Tandis que celle prévue pour les métiers de la vente à l'échelle de Nyon, elle, patine. **E.L.B.**

Une menace UDC plane sur l'arrêté d'imposition

Grandson

Le parti bourgeois a tenté, sans succès, de lancer un référendum jeudi au Conseil. Il se réserve le droit de constituer un comité référendaire pour forcer la tenue d'un scrutin

Grandson pourra-t-il percevoir impôt et taxes en début d'année prochaine? Depuis la séance de Conseil de jeudi, le doute est permis. La «faute» à l'UDC locale, pas du tout en accord avec la vision de la Municipalité sur l'arrêté d'imposition 2020. Explications.

Comme toutes les Communes vaudoises, Grandson doit se poser la question de répercuter ou non la proposition du Canton en matière de taux d'imposition. En clair: le diminuer de 1,5% pour compenser auprès des citoyens l'augmentation identique que l'État leur impose afin de financer le dispositif de l'aide et des soins à domicile qu'il reprend à sa charge. Mais dans le bourg nord-vaudois, plusieurs incertitudes (notamment le très volatil financement de la facture sociale) incitent l'Exécutif à la prudence. C'est donc le maintien à 69% qui a été proposé. L'opération devrait rapporter 187 000 fr. au porte-monnaie communal. «L'arrêté d'imposition est le seul moyen pour la Municipalité de s'assurer des entrées financières susceptibles de couvrir, au minimum, le montant des charges qu'elle inscrit au budget de fonctionnement et de libérer une marge d'autofinancement suffisante pour procéder aux amortissements obligatoires des dépenses d'investissements consenties antérieurement», rappelle le syndic François Payot. Parallèlement, son collègue a proposé de passer l'impôt foncier de 1 à 1,2 pour mille, afin de générer un revenu supplémentaire de 115 000 fr.

Cela n'est pas du tout du goût de l'UDC. «La seconde proposition est d'autant plus inopportune qu'elle touche les propriétaires, parmi lesquels figurent aussi des personnes issues de la classe moyenne», a affirmé Jacques-André Helfer. Et l'élu de soumettre un amendement défendant le statu quo pour cet impôt foncier. Sans succès, l'assemblée validant de plus dans la foulée le préavis municipal.

Sujet suivant? Non... Estimant que c'est à la population de se prononcer sur la question, l'UDC invite les élus à se s'exprimer sur l'idée d'un référendum spontané. Silence dans l'assemblée. Suspension de séance. Discussion au sein des groupes. Et vote. Qui rejette très nettement la proposition.

L'histoire aurait pu s'arrêter là. Sauf que l'UDC n'ignore pas que la décision d'un organe délibérant peut être contestée par n'importe quel citoyen dans un délai de 10 jours. «Nous avons déjà pris quelques contacts. Nous allons sans doute créer un comité référendaire et nous mettre en chasse des signatures nécessaires à l'organisation d'une votation populaire», affirme l'élu.

Grandson pourrait donc bien être confronté à un problème majeur. Dans l'attente de la mise en place du scrutin et de son verdict, la Commune pourrait bien commencer 2020 sans arrêté d'imposition. «Si tel est le cas, nous n'aurons plus la possibilité légale de prélever impôts et taxes, ce qui représente un manque à gagner de 200 000 fr. pour deux semaines», regrette François Payot. **F.R.A.**